



## SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes**

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 5 novembre 2007.
2. La réunion était présidée par M. L. Héthy (Hongrie). Les vice-présidents employeur et travailleur étaient M. G. Trogen et M. J. Zellhoefer, respectivement.
3. Le président a annoncé que le bureau de la commission a décidé qu'un certain nombre de changements seraient apportés à l'ordre du jour. Il n'y aura pas de rapport oral sur la réunion consacrée récemment aux filières d'approvisionnement dans les industries des produits alimentaires et des boissons. La version intégrale du rapport de cette réunion sera soumise à la session de mars du Conseil d'administration. La troisième question concernant le CEART (Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant) a été retirée du fait que la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail n'est saisie d'aucun document. Et le point *a*) de la cinquième question, relatif aux éléments concernant le Comité de la protection du milieu marin de l'OMI, sera désormais examiné en tant que deuxième rapport supplémentaire du Directeur général au Conseil d'administration <sup>1</sup>.

**I. Objet, durée et composition des activités devant être organisées en 2008 et nouvelles propositions d'activités pour 2008-09, y compris celles émanant des organes consultatifs pour les groupes de secteurs**

4. M<sup>me</sup> Walgrave, directrice exécutive par intérim du Secteur du dialogue social, a présenté la partie A du document consacré à cette question <sup>2</sup>, notant qu'il porte sur l'objet, la durée, la composition et les dates des réunions ou forums décidés en mars 2007 pour quatre groupes:

<sup>1</sup> Document GB.300/20/2.

<sup>2</sup> Document GB.300/STM/1.

- agriculture et foresterie (secteur agricole);
- énergie et mines (production de pétrole et de gaz et raffinage du pétrole);
- transports (activités maritimes et portuaires, pêches, voies d'eau intérieures – deux réunions);
- services du secteur privé (commerce).

5. L'oratrice a rappelé que les forums de dialogue mondial diffèrent des réunions tripartites en ce qu'ils sont de nature informelle, ne sont pas soumis au règlement intérieur des réunions sectorielles et sont censés réunir un plus petit nombre de délégués travailleurs et employeurs. Des représentants des gouvernements intéressés ainsi que d'autres délégués employeurs et travailleurs peuvent participer, sans frais pour l'OIT, étant bien entendu que la taille de ces forums doit rester appropriée.

6. M. Zellhoefer a noté que les mandants et le Bureau ont beaucoup progressé depuis la dernière session de la commission, en mars 2007. Les changements dont ils sont convenus quant à la manière de déployer les activités sectorielles sont importants. Les recommandations concrètes formulées par le biais d'organismes consultatifs reflètent mieux les besoins prioritaires des mandants. L'orateur a remercié de leur engagement les coordinateurs régionaux qui ont participé aux travaux des organes consultatifs, et exprimé l'espoir qu'ils continueront à participer, les gouvernements jouant un rôle déterminant pour aménager des conditions favorables au dialogue social. Il a également exprimé l'espoir que la bonne et fructueuse collaboration avec les employeurs se poursuivra au cours des prochaines périodes biennales. Son groupe approuve dans leur principe les propositions figurant dans la partie A du document. Cependant, il ne peut approuver l'idée d'inviter seulement 10 participants par groupe à la réunion sur le pétrole et le gaz, ce qui s'écarte du chiffre de 12 participants recommandé par l'organe consultatif. L'orateur a également tenu à souligner que l'organe consultatif sur les services privés a recommandé d'envisager une activité de suivi du forum de dialogue mondial sur le commerce. Cette activité de suivi devra être décidée après de nouvelles consultations avec les mandants. Comme cela ne figure pas dans le document dont la commission est saisie, l'orateur a demandé au Bureau l'assurance que cette recommandation figurera effectivement dans le programme d'activités 2008-09.

7. M. Trogen a estimé que la nouvelle approche a déjà eu des résultats positifs mais que des discussions plus approfondies et un suivi sont nécessaires pour affiner les procédures. Les propositions figurant dans le document prouvent qu'une bonne expérience a déjà été acquise; les modalités pourraient néanmoins être encore améliorées vu qu'elles exigent un travail supplémentaire important de la part du Bureau et des participants. Il a été difficile, par exemple, de trouver des dates qui rencontrent l'agrément de toutes les parties prenantes, de sorte qu'il a fallu beaucoup s'investir dans la négociation de calendriers et le choix des participants. Cependant, le contenu des discussions a été plus que satisfaisant et les parties ont manifesté leur ferme adhésion à un consensus. En outre, le groupe des employeurs a encore quelques préoccupations mineures, concernant notamment la structure des groupes vu que, selon l'arrangement actuel, le nombre des secteurs composant chaque groupe est très variable. On ne sait pas non plus au juste quelle incidence cela aura sur les activités menées pendant une période biennale, encore que les employeurs soient favorables à une certaine flexibilité à cet égard. L'intention du groupe des travailleurs d'organiser des activités intersectorielles (comme c'est le cas dans la proposition «du puits à la roue» dans le secteur pétrolier et pour la réunion récente sur «les chaînes alimentaires mondiales») suscite également certaines inquiétudes. Si les employeurs respectent l'intérêt que les travailleurs portent à ces questions, ils jugent difficile d'aller dans le sens des participants du groupe des travailleurs sans risquer

inutilement de vider les discussions d'une grande partie de leur substance. Le groupe des employeurs souhaite donc demander à nouveau que le volet distribution évoqué au paragraphe 8 soit limité à la distribution dans les sociétés pétrolières et gazières et ne soit pas étendu au système général de transport. Les choses étant ainsi clarifiées et étant entendu que 12 et non dix participants doivent être invités à la réunion portant sur le secteur du pétrole et du gaz, le groupe des employeurs approuve les propositions formulées dans la partie A.

8. Le représentant du gouvernement de la République tchèque, prenant la parole au nom du groupe de 38 pays industrialisés à économie de marché (PIEM), a estimé qu'il est trop tôt pour émettre des conclusions concernant la nouvelle orientation arrêtée par le Conseil d'administration en mars 2007. Les PIEM ont participé aux réunions des organes consultatifs et ont présenté quelques suggestions. L'intervenant a souligné que les activités sectorielles doivent s'insérer dans le cadre stratégique global de l'OIT et que toutes les activités proposées devraient être évaluées sur cette base. Les propositions recommandées par l'intermédiaire des organes consultatifs doivent comporter des cibles bien définies et des projets de budget. Les PIEM sont convaincus que bon nombre des activités examinées au sein des organes consultatifs s'inscrivent dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent. Ils s'accordent également à reconnaître qu'un engagement tripartite est nécessaire quand il s'agit de désigner le pays qui accueillera une activité sectorielle. Pour ce qui est du document, l'orateur a félicité le Bureau d'avoir présenté des propositions qui respectent les recommandations des PIEM, lesquels souhaitent que les activités soient plus ciblées, plus restreintes et plus courtes (dans le cas des réunions). Il a déploré toutefois qu'aucune information budgétaire ne soit fournie concernant chacune des propositions. Un tableau détaillé des activités approuvées (notamment la date, le nombre de participants et le montant estimatif des dépenses), présenté dans une annexe au document, serait utile au Conseil administration lorsqu'il examine le rapport de la commission. Les PIEM approuvent les propositions indiquées au paragraphe 31 et estiment que le Bureau adopte une approche prometteuse pour améliorer la visibilité, la crédibilité et l'influence du Service des activités sectorielles.
9. M. Zellhoefer est convenu avec le représentant du gouvernement de la République tchèque que, par souci de cohérence, il faut veiller à ce que les activités sectorielles soient conformes aux objectifs stratégiques de l'OIT et aux PPTD. Les préoccupations exprimées par les employeurs ont déjà été traitées lors des consultations préalables. Vu la participation de deux fédérations syndicales internationales différentes et la charge croissante qui pèse sur le secteur des transports du fait du renchérissement de l'énergie, une partie de la réunion devrait être consacrée au transport des produits. L'orateur s'est dit conscient des difficultés que risquent de rencontrer les employeurs pour trouver un juste équilibre entre participants, mais il a jugé que ce sera l'occasion de discussions moins formelles sur l'extraction, la production et la livraison des produits. La proposition devra peut-être être affinée mais celle qui figure dans le document offre déjà une bonne base.
10. M. Trogen a remercié le représentant du gouvernement de la République tchèque de sa participation aux organes consultatifs et a jugé comme lui que toutes les activités sectorielles doivent être conformes au programme et budget et aux PPTD. Les questions budgétaires soulevées revêtent la plus grande importance et il serait utile qu'une estimation du coût de chacune des activités proposées soit présentée. Son groupe a par ailleurs besoin de temps pour réfléchir à la proposition d'élargir l'objet de la réunion sur le pétrole et le gaz.
11. M<sup>me</sup> Walgrave a accepté la suggestion des employeurs et des travailleurs tendant à ce que la réunion concernant le secteur du pétrole et du gaz compte 12 participants employeurs et 12 participants travailleurs au lieu des dix actuellement indiqués dans le document présenté à la commission. En ce qui concerne la déclaration du représentant du gouvernement de la

République tchèque, elle s'est engagée à tenir compte de ses commentaires pour faire en sorte que les activités ne dépassent pas les limites du budget adopté par la Conférence. Il est cependant très difficile de prévoir d'ores et déjà avec certitude l'évolution de facteurs importants tels que les coûts probables du transport ou le taux de change du dollar en 2009.

12. En présentant la partie B du document, M<sup>me</sup> Walgrave a précisé que cette partie comporte des propositions de deux types bien différents:

- celles qui ont été examinées lors des réunions des organes consultatifs; et
- celles qui n'ont pas été examinées par ces organes mais que le Bureau a déjà fait figurer dans le document soumis à la commission à sa session de mars 2007.

Vu que ces dernières n'ont pas été examinées par les organes consultatifs, l'intervenante a proposé que la commission approuve l'alinéa *b*) du paragraphe 31 du document mais décide, par souci de conformité avec la nouvelle approche, de réunir les organes consultatifs avant la mi-janvier afin qu'ils étudient des propositions qui pourraient ensuite être prises en considération par le Bureau lorsqu'il présentera son rapport à la commission à sa prochaine session en mars 2008.

13. M. Trogen a déclaré que son groupe approuve les activités exposées dans la partie B du document. Pour ce qui est du paragraphe 23, toutefois, il a proposé que le matériel didactique soit soumis à une procédure analogue à celle qui est indiquée au paragraphe 29. En outre, il faudrait modifier le titre du programme d'action sur le renforcement des services de distribution en évoquant «le renforcement du dialogue social dans les services de distribution» au lieu de l'actuel «renforcement des services de distribution». En ce qui concerne l'alinéa *c*) du paragraphe 31 appelant une décision, l'intervenant a prié le Bureau de préciser le nombre d'activités pouvant encore être choisies et les raisons qui déterminent l'insertion de ces propositions dans le document.

14. M. Zellhoefer a signalé que les propositions énoncées aux paragraphes 16, 17 et 25 ne sont pas approuvées par son groupe, qui n'y avait déjà pas souscrit en mars 2007. Il est donc convenu avec le Bureau qu'une décision sur les activités restantes doit être repoussée à mars 2008, à l'issue de nouvelles consultations au sein des organes consultatifs. Le groupe des travailleurs a approuvé les propositions figurant à l'alinéa *b*) du paragraphe 31 appelant une décision. Pour ce qui est du programme d'action sur la fabrication du matériel de transport, l'intervenant a indiqué avec satisfaction que les travailleurs et les employeurs se sont déjà entendus sur deux pays participants. Il a exprimé l'espoir que les gouvernements de ces deux pays (à savoir l'Inde et l'Afrique du Sud) approuveront les programmes d'action, de sorte que les activités puissent commencer au début de 2008. Des consultations sont en cours avec les employeurs et les gouvernements sur des pays supplémentaires. Cependant, le groupe des travailleurs observe avec inquiétude que le spécialiste chargé de ce secteur doit prendre sa retraite à la fin de 2007; il est essentiel que le Bureau sélectionne et désigne promptement un nouvel expert sectoriel de manière à ne pas retarder les travaux relatifs au programme d'action. Si le programme ne démarre pas au début de 2008, le groupe des travailleurs demandera que l'organe consultatif pour le groupe du secteur manufacturier tiende une réunion au deuxième trimestre de 2008 pour examiner les changements qui pourraient être apportés à la structure ou au contenu de l'activité.

15. En ce qui concerne la proposition relative au groupe de secteurs «infrastructure, construction et industries connexes», M. Zellhoefer a fait observer qu'il n'y est faite aucune référence à la recommandation de l'organe consultatif tendant à ce que soit menée une étude sur la représentation des travailleurs en matière de santé et de sécurité dans l'industrie de la construction. Cette proposition aurait dû figurer dans le document et dans

le programme de travail du Service des activités sectorielles. Le groupe des travailleurs est favorable à la tenue d'un forum de dialogue mondial sur le travail décent par le biais des marchés et des contrats de construction publics, et l'intervenant a rappelé le souhait des travailleurs que ce travail s'inscrive dans le cadre de la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, qui prévoit l'insertion de clauses sociales dans les contrats publics. Un accord a été conclu avec les employeurs à ce sujet au sein de l'organe consultatif et ce point doit être clairement mentionné. D'autres recommandations faites au Bureau par l'organe consultatif pour le commerce sont également importantes à relever. L'orateur a évoqué la possibilité de tenir des forums de dialogue mondial dans les services du secteur privé pendant le prochain exercice biennal, en plus de ceux mentionnés dans le document du Bureau, en ciblant les secteurs suivants: les agences de travail temporaire, l'industrie des jeux, les télécommunications, les services aux entreprises basées sur le savoir et l'industrie des arts graphiques. Il a par ailleurs été convenu qu'un organe consultatif, devant se réunir en mars 2008, discutera de ces propositions de manière plus approfondie.

16. Le groupe des travailleurs soutient le programme d'action sur le renforcement des services de distribution avec des participants de l'Internationale des services publics (ISP) et de la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) (y compris la suggestion des employeurs d'en modifier le titre) ainsi que la suite à donner au programme d'action relatif aux services publics. L'orateur a rappelé que l'organe consultatif de ce groupe de secteurs a également recommandé que les activités de suivi du programme d'action relatif aux services de santé soient centrées sur des aspects pratiques répondant aux préoccupations des travailleurs et sur l'aide à apporter pour élaborer des stratégies de nature à préserver et à améliorer les conditions de travail afin d'inverser les flux migratoires. Pour finir, les travailleurs ont souscrit à la proposition concernant le groupe de secteurs «éducation et recherche». Toutefois, la décision finale sur la question de savoir s'il serait préférable d'organiser un seul atelier de validation à Genève ou plusieurs au niveau régional devrait être reportée pour le moment. Concernant la participation des gouvernements, l'orateur a demandé que des efforts soient faits pour faire en sorte que des représentants des ministères de l'enseignement soient présents. Il s'est déclaré opposé à la tenue d'un atelier tripartite, proposant que la question soit plutôt discutée lors de la prochaine réunion de l'organe consultatif. Le groupe des travailleurs préférerait que soit organisé un séminaire bipartite réunissant des travailleurs, d'une part, et des représentants des ministères de l'enseignement et des employeurs du secteur de l'enseignement privé, d'autre part. Une décision sur les deux autres activités principales devrait être prise lors de la prochaine session de la commission. Toutefois, il conviendrait de laisser un créneau libre pour permettre au Bureau de répondre à toute question urgente pouvant se poser au cours de l'exercice biennal.
17. M. Trogen a déclaré que son groupe est favorable à ce qu'une étude sur la représentation des travailleurs dans le domaine de la santé et de la sécurité dans l'industrie de la construction soit incluse dans le programme du groupe de secteurs «infrastructure, construction et industries connexes», comme l'a proposé M. Zellhoefer. Il a par ailleurs demandé instamment au Bureau de procéder rapidement à la nomination d'un nouvel expert sectoriel chargé du programme d'action pour le secteur de la fabrication du matériel de transport.
18. En réponse à une demande d'éclaircissement, M<sup>me</sup> Walgrave a signalé que les activités principales suivantes ont été approuvées par le Conseil d'administration en mars 2007:
  - une réunion d'experts chargés de mettre au point un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture;

- une réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur du pétrole et du gaz, depuis la prospection et la production jusqu'à la distribution;
- une réunion d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du port en vue de l'inspection des conditions de travail à bord des navires;
- une réunion d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du pavillon découlant de la convention du travail maritime, 2006;
- un forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce.

**19.** En outre, les activités principales suivantes, recommandées dans le cadre des travaux des organes consultatifs, ont recueilli l'assentiment de la commission:

- un programme d'action sur la fabrication du matériel de transport – relation de travail, droits au travail et protection sociale (dans le secteur manufacturier);
- un forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le cadre des marchés publics locaux relatifs aux travaux d'infrastructure;
- l'élaboration de matériel didactique sur la sécurité et la santé au travail et la gestion de projets à l'intention de différents intervenants (relevant tous les deux du groupe de secteurs «infrastructure, construction et industries connexes»);
- un programme d'action sur le renforcement du dialogue social dans les services de distribution (dans le groupe de secteurs «services publics et services de distribution»);
- un «guide de bonnes pratiques» et un programme de formation dans le domaine des ressources humaines (dans le groupe de secteurs «éducation et recherche»).

**20.** Sur les deux activités concernant la convention du travail maritime, 2006, le financement de l'une d'entre elles n'aura pas à être imputé au budget du Programme des activités sectorielles. L'étude évoquée par M. Zellhoefer pour l'industrie de la construction et les activités de suivi supplémentaires concernant les services publics (paragr. 28 du document) ne sont pas considérées comme des activités principales. Faisant référence à l'observation de la secrétaire du groupe des travailleurs, M<sup>me</sup> Walgrave a confirmé que, étant donné que les deux propositions pour le groupe de secteurs «infrastructure, construction et industries connexes» (paragr. 21 à 23 du document GB.300/STM/1) sont considérées comme ne constituant qu'une seule activité, deux autres activités principales peuvent être sélectionnées.

**21.** Dans la perspective de la discussion du rapport, le représentant du gouvernement de la République tchèque a rappelé que le Bureau devrait préparer et soumettre un tableau complet de l'ensemble des propositions. S'il n'est pas en mesure de l'établir avant la fin de la session de la commission, il devrait le faire à temps pour qu'il soit présenté lorsque le Conseil d'administration examinera le rapport de la commission dans la semaine qui suit.

**22.** M. Trogen et M. Zellhoefer ont convenu que des informations budgétaires n'étaient pas nécessaires à cette session; des chiffres estimatifs devraient néanmoins être fournis à la commission, comme cela a été recommandé à diverses reprises par les organes consultatifs. M. Zellhoefer a estimé qu'un tableau joint au rapport de la commission serait suffisant à cet égard.

23. Le président, favorable à l'idée d'un tableau contenant les propositions, a demandé au Bureau de préparer un tel tableau ainsi que des estimations (voir annexe).
24. Compte tenu de la discussion, la secrétaire du groupe des travailleurs a proposé de remplacer par ce qui suit l'actuel alinéa c) du paragraphe 31 du document GB.300/STM/1:
  - la discussion des propositions supplémentaires du Bureau à la session de mars 2008 du Conseil d'administration, après consultation des organes consultatifs.
25. M. Zellhoefer a ajouté que, pour fixer l'agenda des organes consultatifs, il faudra tenir compte de la réunion à la mi-janvier 2008 du Conseil des fédérations syndicales internationales.
26. M. Trogen s'est dit favorable au libellé proposé par les travailleurs.
27. En réponse à l'observation du représentant du gouvernement de la République tchèque, la secrétaire du groupe des travailleurs a expliqué que le libellé proposé n'évoque pas les groupes de secteurs «énergie et mines» et «services du secteur privé», et qu'une référence à ces secteurs a été omise pour permettre des discussions entre divers organes.
28. Le représentant du gouvernement de la République tchèque a approuvé le texte mais a estimé que la référence à ces deux groupes de secteurs est implicite même s'ils ne sont pas expressément évoqués dans le libellé.
29. Le secrétaire du groupe des employeurs a souligné que, à sa prochaine session, la commission devra prendre une décision sur deux activités principales supplémentaires. Entre cette session et les délais imposés au Bureau en janvier, quatre ou cinq organes consultatifs pourront encore se réunir et faire les recommandations appropriées sur les activités à retenir.
30. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration d'approuver:***
  - a) ***l'objet, la composition, la durée et les dates des réunions consacrées à l'agriculture, au pétrole et au gaz, aux affaires maritimes et au forum de dialogue mondial sur le commerce, telles qu'elles sont proposées dans la partie A du document GB.300/STM/1 et énumérées au paragraphe 18 ci-dessus, comme suit:***
    - i) ***l'objet de la réunion d'experts sur l'agriculture sera d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, huit experts seront nommés pour chaque groupe et la durée de la réunion sera de huit jours, du 22 au 30 septembre 2009;***
    - ii) ***la réunion tripartite sur le pétrole et le gaz sera consacrée à l'évolution récente, à l'emploi, au travail sous contrat, aux relations professionnelles, au dialogue social et aux implications du travail sous contrat dans les secteurs de la production et du transport de pétrole, 12 participants employeurs et 12 participants travailleurs seront invités et la réunion aura une durée de quatre jours, du 11 au 14 mai 2009;***
    - iii) ***l'objet des réunions maritimes sera d'adopter des directives aux fins de la mise en œuvre de la convention du travail maritime, 2006, et elles se tiendront l'une après l'autre entre les 15 et 26 septembre 2008. La***

*composition et la durée exacte de ces deux réunions seront déterminées ultérieurement;*

- iv) l'objet du forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce sera d'examiner les besoins actuels et futurs de compétences dans le secteur du commerce en tant que base pour l'élaboration de stratégies de développement des compétences et de programmes de formation professionnelle propres à améliorer les perspectives d'emploi des travailleurs et leur employabilité ainsi que la productivité et la compétitivité des entreprises. Ce forum durera deux jours, les 24 et 25 novembre 2008, et sera composé de six participants employeurs et six participants travailleurs, les gouvernements de tous les Etats Membres étant invités à y participer; d'autres employeurs et d'autres travailleurs pourront y assister à leurs frais;*
- b) les activités décrites dans la partie B du document GB.300/STM/1, qui ont été recommandées par les organes consultatifs pour les groupes de secteurs suivants, énumérés au paragraphe 19 ci-dessus: secteur manufacturier; infrastructure, construction et industries connexes; services publics et services de distribution; éducation et recherche; et*
- c) la discussion des propositions supplémentaires du Bureau à la session de mars 2008 du Conseil d'administration, après consultation des organes consultatifs.*

## **II. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles et techniques**

### **Réunion tripartite sur la production des composants électroniques pour les industries des technologies de l'information: évolution des besoins de main-d'œuvre dans une économie mondialisée (16-18 avril 2007)**

- 31.** M<sup>me</sup> Walgrave a présenté le document <sup>3</sup> et a indiqué que la *Note sur les travaux* <sup>4</sup> résume les discussions et contient les conclusions de la réunion. C'est la première réunion de l'OIT sur la fabrication des composants électroniques pour les industries des technologies de l'information.
- 32.** Un très grand nombre d'entreprises de premier plan du secteur des technologies de l'information ont envoyé des observateurs à la réunion. Deux organes de RSE du secteur – le Code de conduite de l'industrie électronique (EICC) et l'Initiative mondiale des TIC pour le développement durable (Global e-Sustainability Initiative, GeSI) – ont envoyé des représentants.

<sup>3</sup> Document GB.300/STM/2/1.

<sup>4</sup> Document TMITI/2007/10.



33. Une série de conclusions ont été adoptées sur le dialogue social, le respect des normes reconnues dans toute la chaîne d'approvisionnement et la formation tout au long de la vie. Plusieurs autres activités ont été mises en exergue, par exemple les suivantes: un examen approfondi des risques pour la sécurité et la santé au travail propres au secteur; la promotion des normes relatives à la sécurité et à la santé au travail; le renforcement de l'inspection du travail; enfin, l'identification et la promotion des meilleures pratiques. Il a été souligné que la réunion a amorcé un processus de dialogue social dans les industries des technologies de l'information et que ce processus pourra se poursuivre dans le cadre de l'Agenda du travail décent.
34. M. Zellhoefer a indiqué que le groupe des travailleurs a pris note des conclusions de la réunion. Le groupe estime que, à l'avenir, il faudra mettre l'accent sur l'amélioration du dialogue social dans les principaux pays producteurs, car le manque de communication entre travailleurs et employeurs dans le secteur électronique est actuellement l'un des plus gros obstacles à la promotion du respect des normes du travail dans le secteur. L'orateur s'est dit favorable au point appelant une décision.
35. M. Trogen s'est réjoui du fait que de vrais employeurs (29 observateurs, en sus des 10 participants désignés) ont assisté à la réunion et continueront à s'impliquer par la suite. Le groupe des employeurs est également favorable au point appelant une décision.
36. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*
    - i) *aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;*
    - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;*
    - iii) *aux organisations internationales concernées;*
  - b) *de prier le Directeur général de garder présents à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par les participants à la réunion dans leurs conclusions.*

### **III. Faits nouveaux concernant la participation de l'OIT à l'élaboration par l'OMI des recommandations sur la sécurité applicables aux navires de pêche de faibles dimensions**

37. M<sup>me</sup> Walgrave a présenté le document<sup>5</sup> et rappelé que la participation de l'OIT à ces travaux a commencé avec les décisions prises par la commission et le Conseil d'administration en mars 2006. Elle a souligné que l'adoption de la convention et de la recommandation sur le travail dans le secteur de la pêche rend cette participation encore plus importante, en particulier dans la mesure où l'une des tâches envisagées est de veiller

<sup>5</sup> Document GB.300/STM/4.

à éviter toute discordance entre le projet de recommandations sur la sécurité et ces nouveaux instruments. Elle a fait observer que la délégation de l'OIT qui a assisté à la dernière réunion de l'OMI (la cinquantième session du SLF) comportait un représentant du Bureau, un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs, mais aucun représentant des gouvernements, et qu'il importe que ces délégations soient à l'avenir véritablement tripartites.

38. M. Trogen s'est déclaré favorable aux travaux entrepris et a approuvé les paragraphes appelant une décision.
39. M. Zellhoefer a signalé l'intérêt des travailleurs pour le document et indiqué que son groupe estime également qu'il faudrait que les futures délégations soient véritablement tripartites. Il a souligné l'importance des recommandations sur la sécurité durant la période précédant l'entrée en vigueur de la convention de l'OIT, en particulier parce qu'elles concernent les navires de pêche de faibles dimensions, à propos desquels une protection est nécessaire. Les travailleurs approuvent les paragraphes appelant une décision.
40. Le représentant du gouvernement du Kenya a fait part de son intérêt pour le document du Bureau. Il a félicité les partenaires sociaux pour leur participation à la délégation qui a assisté à la cinquantième session du SLF et souligné la nécessité de respecter le caractère tripartite des futures délégations. Il a approuvé les paragraphes appelant une décision.
41. Le représentant du gouvernement de la France a déclaré approuver les activités en cours, étant donné que les navires de pêche de faibles dimensions sont ceux qui enregistrent le plus grand nombre d'accidents. Il importe de veiller à une véritable cohérence entre les instruments de l'OIT et ceux de l'OMI. Il faudrait que les futures délégations soient tripartites. L'intervenant a approuvé les paragraphes appelant une décision.
42. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
  - i) *d'autoriser le BIT à continuer de participer à l'élaboration de recommandations sur la sécurité applicables aux navires de pêche pontés d'une longueur inférieure à 12 mètres et aux navires de pêche non pontés et à autoriser une délégation tripartite de l'OIT à participer à la 51<sup>e</sup> session du Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche de l'OMI;*
  - ii) *d'inviter les gouvernements et les groupes des employeurs et des travailleurs à désigner chacun un représentant qui participera, sans frais pour le Bureau, aux travaux du groupe de travail par correspondance et à la délégation de l'OIT à la 51<sup>e</sup> session du Sous-comité de la stabilité et des lignes de charge et de la sécurité des navires de pêche de l'OMI qui se tiendra en 2008;*
  - iii) *de demander au Bureau de continuer à faire rapport à la commission sur tout fait nouveau concernant ce travail.*

#### IV. Groupe de travail mixte OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires: troisième session

43. M. Héthy a présenté le document<sup>6</sup> et indiqué que le BIT accueillera la troisième réunion du groupe de travail mixte.
44. M. Zellhoefer a déclaré que le groupe des travailleurs remercie le Bureau pour le document. Les travailleurs sont satisfaits de constater que le groupe de travail mixte aura la possibilité d'envisager des mesures provisoires en attendant l'entrée en vigueur de la convention de l'OMI. Selon un récent livre vert de l'Union européenne, les accidents et les pertes en vies humaines risquent de se multiplier dans les prochaines années, du fait de l'augmentation du nombre de navires à simple coque qui vont être mis au rebut et dont le démantèlement va être confié à des travailleurs non qualifiés. Il faut espérer que le groupe de travail mixte parviendra à élaborer des mesures concrètes. Le groupe des travailleurs peut approuver le paragraphe appelant une décision, mais rappelle que le paragraphe 5 du document mentionne d'autres points susceptibles d'être examinés.
45. M. Trogen a déclaré que les employeurs approuvent le paragraphe appelant une décision.
46. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration de prier le Directeur général de:*
- a) *procéder, en consultation avec les mandants, à l'examen et, si possible, à l'adoption d'un ordre du jour et d'une date pour la réunion avec les secrétariats de l'OMI et de la Convention de Bâle;*
  - b) *rendre compte à la commission des résultats de cet examen à sa prochaine session en mars 2008.*

#### V. Autres questions

##### a) Réunion OIT/OMS sur la révision du Guide médical international de bord (Genève, 25-26 juillet 2007)

47. M<sup>me</sup> Walgrave a présenté le document<sup>7</sup> et rappelé l'importance du Guide médical international de bord qui a été examiné lors de la réunion OIT/OMS. Les amendements proposés au cours de cette réunion sont pris en compte par l'OMS qui est en train de mettre la dernière main à la publication. L'oratrice a également attiré l'attention sur la proposition que le guide soit révisé plus fréquemment et que le Bureau et l'OMS examinent ensemble comment procéder à cette fin.
48. M. Trogen et M. Zellhoefer se sont déclarés favorables à la publication du guide et ont reconnu que, compte tenu de la rapidité des progrès de la médecine, la révision de ce document important ne devrait pas attendre une vingtaine d'années. M. Zellhoefer a insisté pour que le nouveau guide soit publié dans autant de langues que possible.

<sup>6</sup> Document GB.300/STM/5/2.

<sup>7</sup> Document GB.300/STM/6/1.

49. Le représentant du gouvernement de la France, estimant lui aussi que la révision du guide est devenue très urgente, a préconisé de faire le nécessaire pour qu'il soit possible à l'avenir de procéder plus régulièrement, et au moment opportun, à ces révisions. Le Bureau devrait demander à l'OMS de traduire le guide dans les autres langues officielles et encourager sa traduction dans autant de langues que possible.
50. Le représentant du gouvernement du Kenya, estimant qu'on ne saurait surestimer l'importance de la sécurité et de la santé dans le secteur maritime et considérant que la révision du guide médical marque à cet égard une avancée importante, a approuvé les décisions proposées.
51. Le représentant du gouvernement du Nigéria a approuvé les conclusions de la réunion conjointe ainsi que la proposition de réviser le guide tous les cinq ans.
52. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- i) de prendre note du rapport de la réunion OIT/OMS sur la révision du Guide médical international de bord et de la publication de ce guide par l'OMS en tant que publication conjointe OMS/OMI/BIT; et*
  - ii) de demander au Bureau de discuter avec l'OMS, en consultation avec les mandants concernés et compte tenu des pratiques établies entre les deux organisations, en vue de proposer un mécanisme approprié d'examen quinquennal et de révision, en tant que de besoin, du Guide médical international de bord, ainsi que d'évaluer les implications financières liées à l'appui à ce processus.*

**b) Projet sur la grippe aviaire et le lieu de travail**

53. M<sup>me</sup> Walgrave a déclaré que l'Organe consultatif sur l'agriculture a demandé que le Bureau fournisse à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes des informations relatives à un projet sur la grippe aviaire et le lieu de travail qui concernera les travailleurs du secteur avicole en Thaïlande. Le document dont est saisie la commission<sup>8</sup> décrit les travaux de l'Equipe spéciale du BIT chargée de la grippe aviaire ainsi que les principales caractéristiques du premier projet du BIT financé par le Fonds central des Nations Unies de lutte contre la grippe aviaire et mis en œuvre conjointement par le BIT et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA).
54. M. Zellhoefer a fait observer que le projet sur la grippe aviaire est un bon exemple de coopération entre le Programme des activités sectorielles et d'autres partenaires sur des questions urgentes. Il a pris note de la participation de l'UITA et a déclaré que la question peut également présenter un intérêt pour les autres fédérations syndicales mondiales, notamment pour l'Internationale des services publics (ISP) pour ce qui est des services de santé, Union Network International (UNI) en ce qui concerne le commerce de détail et la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) pour le transport. Le groupe des travailleurs demande que les centres nationaux soient invités à participer aux activités nationales dans le cadre du projet sur la grippe aviaire et espère que les organisations d'employeurs pourront participer aux travaux de l'Equipe spéciale du BIT chargée de la grippe aviaire et aux activités sur le terrain. Il est important de promouvoir le dialogue au

<sup>8</sup> Document GB.300/STM/6/2.

sein de l'OIT sur les conséquences de la grippe aviaire en matière d'emploi. M. Zellhoefer a suggéré de faire appel à des donateurs supplémentaires dans cet important domaine.

**55.** M. Trogen a déclaré souscrire totalement aux remarques de M. Zellhoefer.

Genève, le 8 novembre 2007.

*Points appelant une décision:* paragraphe 30;  
paragraphe 36;  
paragraphe 42;  
paragraphe 46;  
paragraphe 52.

## Annexe

### Activités sectorielles 2008-09 <sup>1</sup>

Groupement	Décisions du Conseil d'administration (mars 2007)	Recommandations faites par la Commission STM au Conseil d'administration (novembre 2007)	Dates	Nombre de participants
<b>Agriculture et foresterie</b>	Réunion d'experts chargés de mettre au point un recueil de directives pratiques révisé sur la sécurité et la santé dans l'agriculture		22-30 septembre 2009	8 – 8 – 8
<b>Energie et mines</b>	Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social et de bonnes relations professionnelles dans le secteur de la prospection et de la production de pétrole et de gaz jusqu'à celui de leur distribution		11-14 mai 2009	12 – 12 – tous les gouvernements <sup>1</sup>
<b>Secteur manufacturier</b>		Programme d'action sur la fabrication du matériel de transport – relation de travail, droits au travail et protection sociale	Non disponible	Non disponible
	Groupe de travail mixte OIT/OMI/Convention de Bâle sur la mise au rebut des navires: troisième réunion		Si possible les 29 et 30 octobre 2008	Pas encore fixé, mais auparavant 5 employeurs et 5 travailleurs (aux frais des participants) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Etant donné que certains facteurs importants sont encore inconnus (y compris les taux de change) et que les décisions à prendre pour faire des estimations budgétaires conformément au règlement interne de l'OIT (comme la désignation des pays cibles et la composition par pays des délégations) n'ont été prises que partiellement, il n'est pas possible à ce jour de faire des estimations de coûts définitives. Dans le cas des réunions et des forums de dialogue mondiaux, ces décisions seront fondées sur les coûts moyens des réunions ou séminaires comparables.

Groupement	Décisions du Conseil d'administration (mars 2007)	Recommandations faites par la Commission STM au Conseil d'administration (novembre 2007)	Dates	Nombre de participants
<b>Infrastructure, construction et industries connexes</b>		Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le cadre des marchés publics locaux relatifs aux travaux d'infrastructure	Fin 2008	Composition pas encore fixée
		Projet de matériel didactique sur la sécurité et la santé au travail et sur la gestion de projets à l'intention de différents intervenants	Non disponible	Non disponible
<b>Transport</b>	Réunion d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du port en vue de l'inspection des conditions de travail à bord des navires		Ces deux réunions se tiendront l'une à la suite de l'autre, du 15 au 26 septembre 2008	La composition de ces réunions n'a pas encore été fixée
	Réunion d'experts chargés d'adopter des directives sur les responsabilités de l'Etat du pavillon découlant de la convention du travail maritime, 2006		Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
	Suite de la mise en œuvre de la feuille de route pour la création d'un outil de surveillance et d'organes de facilitation de la mobilité transfrontalière (activité de suivi)		Non disponible	Non disponible
<b>Services du secteur privé</b>	Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs du secteur du commerce		24-25 novembre 2008	6 – 6 <sup>3</sup>
	Suivi du programme d'action sur les compétences et l'employabilité dans les services de télécommunications en Afrique		Non disponible	Non disponible

Groupement	Décisions du Conseil d'administration (mars 2007)	Recommandations faites par la Commission STM au Conseil d'administration (novembre 2007)	Dates	Nombre de participants
<b>Services publics de distribution</b>	Suivi du programme d'action sur les migrations internationales de travailleurs des services de santé: l'offre		Non disponible	Non disponible
		Programme d'action sur le renforcement du dialogue social dans le secteur des services de distribution	Non disponible	Non disponible
		Activités de suivi supplémentaires concernant les services publics	Non disponible	Non disponible
<b>Education et recherche</b>		«Guide des bonnes pratiques» et programme de formation dans le domaine des ressources humaines	Non disponible	Non disponible

<sup>1</sup> Conformément à la décision du Conseil d'administration de mars 2007, tous les gouvernements seront invités aux réunions sectorielles à leurs propres frais.

<sup>2</sup> Cependant, comme l'OIT accueillera la troisième réunion du groupe de travail mixte; il y aura des frais d'organisation, même sans interprétation.

<sup>3</sup> Six employeurs et six travailleurs seront invités aux frais du Bureau; les gouvernements intéressés et d'autres travailleurs ou employeurs pourront participer à la réunion à leurs propres frais.